

## MODALITES D'INSCRIPTION

Un dossier de pré-inscription est à retirer dans votre mairie ou à la crèche.

Une commission attribue les places en fonction des disponibilités.

Le barème est déterminé selon un taux d'effort modulable, en fonction des ressources et du nombre d'enfants à charge dans la famille. Le taux à retenir, appelé taux d'effort, est le suivant :

Nombre d'enfants à charge	Famille 1 enfant (2.5 parts)	Famille 2 enfants (3 parts)	Famille 3 enfants (4 parts)	Famille 4 à 7 enfants	Famille 8 à 10 enfants
Taux d'effort	0.06%	0.05%	0.04%	0.03%	0.02%

Un plancher et un plafond de ressources, déterminés chaque année par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, fixent le cadre d'application du taux d'effort, qui se calcule de la façon suivante, pour les familles affiliées au régime général :

$$\frac{\text{Revenu annuel de la famille} \times \text{le taux d'effort}^*}{12} = \text{taux horaire}$$

Exemple : Salaire équivalent au SMIC  $\frac{14340}{12} \times 0.06\% = 0.71\text{€ /H}$  Famille avec 1 enfant  
 $\frac{14340}{12} \times 0.05\% = 0.60\text{€ /H}$  Famille avec 2 enfants

\* Ressources N-2 avant tout abattement

### Fermetures annuelles

- 1 semaine au Printemps
- 4 semaines l'Été
- 1 semaine à Noël
- 4 journées pédagogiques

### CONTACT

Pour tout renseignement

Crèche 1,2,3 Ménestrels  
Au 02 40 43 65 57  
Mme DRONEAU  
Directrice de Crèche



## SIVU de la petite enfance



Ouvert du lundi au vendredi  
de 7h30 à 18h30

4Ter Esplanade de Klettgau  
44190 Clisson  
02 40 43 62 57  
sivucrèche@orange.fr

La crèche intercommunale est agréée pour accueillir 35 enfants des communes de Clisson, Gétigné, Gorges et Saint-Lumine-de-Clisson. Une place est réservée pour l'accueil d'un enfant en situation de handicap.



La crèche collective est un établissement d'accueil régulier pour les enfants de 2 mois et demi à 3 ans. Elle est composée de 3 services permettant un accueil par tranche d'âge.

La qualité d'accueil des enfants est assurée par une équipe pluri-professionnelle composée:

- ⇒ D'une directrice
- ⇒ D'une infirmière
- ⇒ De 3 éducatrices de jeunes enfants
- ⇒ De 7 auxiliaires de puériculture
- ⇒ D'un agent (CAP petite enfance)
- ⇒ D'un agent d'entretien.
- ⇒ Du service de restauration de l'école Jacques Prévert

Un médecin est rattaché à la crèche (suivis médicaux et d'admission)

L'équipe subvient aux besoins physiques et psychologiques des enfants.

La crèche est un lieu de socialisation, d'éveil qui permet à l'enfant de découvrir et d'expérimenter des jeux à son rythme dans des espaces sécurisés.

Diverses activités sont proposées, en lien avec le projet d'établissement telles que :



⇒ **Eveil musical, sensoriel**

⇒ **Atelier du goût, cuisine**

⇒ **Piscine**

⇒ **Médiathèque**

⇒ **Peinture**

⇒ **Jardinage**

